

En bref

Number 312, May 2009

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1020932ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1020932ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association Recma

ISSN

1626-1682 (print)

2261-2599 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

(2009). En bref. *Revue internationale de l'économie sociale*, (312), 10–13.

<https://doi.org/10.7202/1020932ar>

EN BREF*

L'économie sociale

« Rencontres sociales » entre syndicalisme et économie sociale

La coopérative Rencontres sociales se veut « *un vecteur de coopérations et de mobilisations inter-mouvements pour la définition et la mise en œuvre d'un "marché social" et le développement de la démocratie sociale* ». Il s'agit de rapprocher les syndicats de salariés et les organisations du mouvement social. Rappelant que ces secteurs sont issus du « *tronc commun de l'associationnisme* », Rencontres sociales entend aider à la mutualisation des forces, à la rencontre des compétences propres à chacune de ces familles qui participent à un « *projet "politique" autour de l'affirmation de la démocratie sociale* ». A noter : FO édite régulièrement un bulletin *Force ouvrière et l'économie sociale* (www.force-ouvriere.fr) et Gérard Quenel, à la CGT, continue à creuser le sillon commun (www.gerardquenel.vpweb.fr).

Pour en savoir plus : www.rencontres-sociales.org.

Ap2E propose dix mesures pour une « banque éthique et coopérative »
Agir pour une économie équitable (Ap2E) rappelle opportunément qu'il n'y a pas eu de fusion des Banques populaires et des Caisses d'épargne le 26 février, jour de la nomination de François Pérol. Aucun des 7 millions de sociétaires de ces banques coopératives n'a pu encore exprimer son droit d'intervention et c'est par la loi que se fera la nouvelle banque, qui concernera 34 millions de Français. Ap2E demande donc aux citoyens et aux représentations de l'économie

sociale de relayer ses dix propositions aux parlementaires pour que cette nouvelle banque soit tournée vers la satisfaction des besoins sociaux et environnementaux (représentation des sociétaires, des salariés et des clients dans un organe central coopératif, décision des orientations stratégiques par « référendum coopératif », obligation d'investissements dans le social et l'économie sociale, limitation des rémunérations et des mandats des dirigeants...).

Pour en savoir plus : <http://lalettreduguideeconomieequitable.blogspot.com>.

Le livre blanc de l'entrepreneuriat social

Le 4 février 2009, au Salon des entrepreneurs de Paris, le Collectif pour développer l'entrepreneuriat social (Codes) a lancé son livre blanc. Convaincus du rôle essentiel des entrepreneurs sociaux et de leurs entreprises pour le développement économique des territoires, la création d'emplois, la cohésion sociale et la protection de l'environnement, la centaine de membres du Codes souhaite que d'autres acteurs se joignent à leur initiative pour en augmenter significativement l'impact.

Pour en savoir plus : <http://avise.org/100entrepreneursociaux>.

L'économie sociale au Parlement européen

Le 19 février 2009, le Parlement européen (PE) a adopté par 580 voix (27 contre et 44 abstentions) une résolution visant à améliorer la reconnaissance de l'économie sociale. Elle fait suite au rapport d'initiative de la députée italienne Patrizia Toia, du groupe Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe, adopté fin janvier 2009 par la commission Emploi et Affaires sociales du Parlement. Entre autres choses, la résolution demande « *instamment* » à la Commission européenne d'adopter les statuts européens des mutuelles, des fondations et des associations

* Réalisé par le secrétariat de la *Recma* à partir, notamment, d'*Actualité coopérative* (gnc@entreprises.coop; tél. 01 42 93 59 59), de la revue de presse « *Economie sociale* » du groupe Crédit coopératif (doc@coopanet.com; tél. 01 47 24 85 64), de *La Lettre de l'économie sociale* (economiesociale@free.fr; tél. 01 42 81 02 06), de www.ressources-solidaires.org, www.nord-social.info et <http://blog.demain-ecosociale.org>.

et de « *ne pas faire obstacle aux dispositions nationales en matière fiscale ou dans le domaine du droit des sociétés s'appliquant par exemple aux coopératives dans le secteur bancaire et dans celui de la grande distribution [...]* ».

Pour en savoir plus : <http://blog.demain-ecosociale.org>.

L'OCDE s'intéresse à l'économie sociale

Sous la direction d'Antonella Noya et d'Emma Clarence et avec le concours du Ceges et de la DIIESES, l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) vient de publier *Pour une économie sociale : créer de la richesse par l'intégration sociale*. Ce livre rassemble les résultats des travaux du programme Leed (« Développement local de l'économie et de l'emploi ») et expose les défis auxquels sont confrontées les organisations d'économie sociale en Europe occidentale et sur le continent américain, mais aussi dans les pays du Centre, du Sud ou de l'Est. L'ouvrage appelle les politiques publiques à créer un environnement favorable à l'économie sociale.

Pour en savoir plus : Economica, 49, rue Héricat, 75015 Paris ; www.ocde.org.

La coopération

Coopératives d'habitants : une apparition éclair dans le débat parlementaire

Dans le cadre de la discussion à l'Assemblée nationale du projet de loi pour le logement et contre l'exclusion, la députée Chantal Bourragué, mobilisée par Habicoop, a déposé trois amendements visant à la reconnaissance des coopératives d'habitants et à l'aménagement de leur régime fiscal (amendements n^{os} 65, 281 et 768). Ils ont été retirés à la demande de la ministre du Logement, Christine Boutin, qui a indiqué partager l'objectif des auteurs, mais souhaite auparavant que ses services réalisent une étude, notamment sur les questions de la gestion administrative et financière. Pour en savoir plus : www.assemblee-nationale.fr.

La FNCuma s'engage dans le plan de performance énergétique

Dans le cadre du plan de relance de l'économie, Michel Barnier, ministre de l'Agriculture, et Jean-Pierre Carnet, président de la Fédération nationale des coopératives d'utilisation de matériel agricole (FNCuma), ont signé le mardi 3 février une convention de partenariat. Cette collaboration vise à démultiplier des actions permettant de répondre aux enjeux de performance énergétique des agroéquipements. Depuis plus de dix ans, les Cuma sont à l'origine de nombreux projets d'aide à la maîtrise de l'énergie et de production d'énergies renouvelables et, avec les collectivités territoriales, de nombreuses actions de sensibilisation et d'accompagnement à la maîtrise de l'énergie, notamment en organisant des campagnes de diagnostic de tracteurs et des formations à la conduite économique.

Pour en savoir plus : www.cuma.fr.

Le GNC revient sur les chiffres de la coopération

Le Groupement national de la coopération (GNC) salue la publication de l'étude réalisée en décembre 2008 par l'Observatoire national de l'ESS et présentée succinctement dans le numéro 311 de la *Recma*. Le GNC a rappelé que les données statistiques de l'Insee-Clap ne reflètent que partiellement le poids socio-économique de la coopération en sous-évaluant sensiblement le nombre des emplois. La méthodologie utilisée exclut en effet le secteur agricole, exclusion délicate dans la mesure où 75 % des cent premières entreprises coopératives françaises sont des coopératives agricoles. Ainsi, les chiffres avancés par l'observatoire ne prennent pas en compte les 3 200 coopératives agricoles, unions et Sica représentant 150 000 salariés (filiales incluses). En outre, l'étude Insee-Clap écarte les secteurs de la pêche et des transports, qui emploient plus de 10 000 salariés. Enfin, le GNC rappelle que le périmètre coopératif ne se mesure pas en se limitant aux entreprises coopératives. Il faut y inclure les entreprises associées et les filiales

de droit commercial de ces dernières, soit au total plus de 900 000 salariés, autrement dit 32 % de l'effectif salarié de l'économie sociale. Pour en savoir plus : www.entreprises.coop.

Les associations

Pas de crédit d'impôt pour les dons

Laurent Hénart, député UMP de Meurthe-et-Moselle, interrogeait fin septembre 2008 le ministre du Budget sur la possibilité que les personnes non imposables effectuant des dons à des associations puissent bénéficier d'un crédit d'impôt. Début mars 2009, Eric Woerth répondait de manière catégorique par la négative. L'incitation fiscale à la générosité coûte déjà 950 millions d'euros à l'Etat.

Pour en savoir plus : <http://questions.assemblee-nationale.fr/q13/13-31507QE.htm>.

Relation Etat-associations : mobilisation d'intérêt général

La Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA) publie un tour d'horizon édifiant des différents aspects de la politique associative gouvernementale. « *Si les premières coupes budgétaires affectant les associations des secteurs traditionnellement soutenus par l'Etat semblaient conjoncturelles, les derniers signaux envoyés par le gouvernement laissent craindre un désengagement plus structurel* ». Quelques exemples : en octobre 2008, le ministère de l'Education nationale décidait de supprimer 25 % du financement des actions conventionnées ; en janvier 2009, le Planning familial a vu ses subventions amputées de 42 % ; la ligne « animation rurale » du ministère de l'Agriculture a été supprimée, la Fédération nationale des foyers ruraux (FNFR) perdant tout soutien financier ; sans oublier l'abandon des centres régionaux d'éducation populaire et sportive (Creps) et la remise en cause de la part territoriale du Centre national de développement du sport (CNDS)...

Pour en savoir plus : <http://cpc.a.asso.fr>.

SSIG et salariat : un enjeu européen

Matthieu Hély, auteur des récentes *Métamorphoses du monde associatif* (PUF, « Le lien social »), livre dans une courte note une réflexion stimulante sur le salariat dans le monde associatif. Les acteurs de l'économie sociale mènent campagne auprès de la Commission pour exclure les services sociaux d'intérêt général (SSIG) de la sphère de la directive Services. Dans ce contexte électoral, le maître de conférences en sociologie réinterroge l'émergence de la notion d'utilité sociale, présentée comme un intérêt général « désétatisé » qui a permis, parallèlement à la diminution de l'emploi public, « d'affaiblir durablement l'autonomie de l'espace dédié au travail non marchand ». « *L'institution de l'utilité sociale fait l'impasse sur le statut des salariés, comme le démontre le débat actuel sur les SSIG, qui occulte la question du travail* » dans un secteur où les demi-salaires et les demi-statuts tendent à devenir la norme. Pour en savoir plus : www.ies-salariat.org/IMG/pdf/Notes_IES_3.pdf.

Les mutuelles

39^e congrès de la Mutualité française : des débats préparatoires publics

Les 4, 5 et 6 juin prochain se tiendra à Bordeaux le 39^e congrès de la Mutualité française, sur le thème « Innover pour un monde plus solidaire : de nouveaux territoires pour la Mutualité ». Outre la publication d'un « prérapport » (un livre de 124 pages), largement diffusé aux « relais d'opinion », la Mutualité organise des rencontres publiques, la première ayant réuni 200 personnes à Marseille le 13 mars, et offre à tous la possibilité de prendre part aux débats préparatoires sur son site Internet : www.mutualite.fr.

« Unités » pour les mutuelles de fonctionnaires

La Mutuelle des affaires étrangères (MAE), la Mutuelle générale de l'Education nationale (MGEN), la Mutuelle générale de l'équipement

et des territoires (MGET), la Mutuelle nationale des hospitaliers (MNH) et la Mutuelle nationale territoriale (MNT) se constituent au sein de la Mutualité française en union de représentation commune intitulée Unités. Annoncée le 25 mars, Unités devient dans la FNMF l'union la plus importante par les effectifs mutualistes, avec 6 millions de membres. Les mutuelles qui la composent entendent ainsi renforcer « *l'identité distinctive et la modernité du projet mutualiste en alternative à l'assurance commerciale, aux services marchands et à l'économie lucrative spéculative* ».

Une nouvelle Sgam dans la mutualité d'assurance

Le 24 mars, la Macif, la Maif et la Matmut ont officialisé leur rapprochement, d'ici à la fin 2009, au sein d'une société de groupe d'assurance mutuelle (Sgam). Ce statut, créé en 2001, prévoit un organe commun de direction, mais les mutuelles gardent leur identité, les décisions de la Sgam, qui n'exerce pas en propre d'activité d'assurance, ne pouvant être mises en œuvre qu'après avoir été validées par les mutuelles membres. La création de ce pôle mutualiste par les groupes sera soumise à la consultation et à l'approbation des instances sociales de chaque mutuelle. L'objectif est notamment d'assurer une solidarité financière importante et durable.

En 2003, au sein de la Sgam Covéa, la Maaf, MMA et la GMF ont mis en commun la gestion financière, la réassurance, la gestion des sinistres, les experts, les réparateurs et les médecins. Gérard Andreck, président du groupe Macif, évoquait lors de la conférence de presse « *un pôle 100 % mutualiste [...] plaçant l'homme au centre de ses préoccupations [et qui donnera] plus de poids au modèle de l'économie sociale* ».

Mixité et diversité : employeurs et syndicats de l'assurance s'engagent

Plus de 20 % de l'effectif salarié des compagnies d'assurances aura atteint l'âge de 60 ans à l'horizon 2014. La profession de l'assurance (FFSA et Gema) vient de signer avec la CFDT, la CFE-CGC et la CFTC un accord de branche pour promouvoir la mixité et la diversité, prévoyant notamment : un partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale pour faciliter l'insertion des jeunes issus des zones d'éducation prioritaires ; une attention particulière à la représentation équilibrée des femmes et des hommes à tous les niveaux de l'entreprise ; un dispositif spécifique d'aide et de retour à l'emploi pour les travailleurs handicapés ; pour l'emploi des seniors, un recul progressif de l'âge de cessation d'activité à 60 ans fin 2011.

Pour en savoir plus : www.gema.fr. ●